Quelle orientation dans le domaine juridique ?

Par **CLyon**, le **29/03/2017** à **23:19**

Bonjour,

Je suis actuellement en Première Scientifique, et je compte faire des études de droits après mon bac. Mon projet après ces études est de devenir magistrat, et donc de tenter le concours de l'ENM. J'ai alors plusieurs interrogations sur l'orientation que je devrais suivre (même s'il me reste encore du temps car je ne suis qu'en Première) :

Tout d'abord, bien que la fac de droit soit une évidence pour faire des études de droits, j'hésite à préparer le concours de Sciences Po Paris durant mon année de terminale. Outre l'enseignement plus général durant les 3 premières années, que j'apprécierai sûrement (même si le droit m'intéresse beaucoup je suis également interessé par des matières comme les sciences économiques), je suis notamment intéressé par le master Carrière juridiques et judiciaires, qui a des statistiques assez inégalées pour le concours de l'ENM.
Actuellement, dans un lycée privée, je tourne autour de 16 de moyenne, ainsi je pense que mon dossier peut être tout à fait correct pour intégrer Sciences Po. Reste évidemment à tenter le concours, et l'admission.
(J'écarte les IEP de province.)

Cependant, je m'interroge sur l'utilité de faire Sciences Po plutôt qu'une fac de droit... Je passe mon bac dans l'Académie de Versailles, donc en théorie je ne peux pas intégrer les facs parisiennes, mais Assas le permettrai par le biais du Collège de Droit (non pas que je dénigre mes facs de secteurs comme Sceaux, mais j'aimerais beaucoup faire mes études à Paris). Ainsi, je me pose la question suivante : Sciences Po est-il plus "judicieux" qu'Assas pour moi ? (il est vrai qu'en cas d'échec à l'ENM, Sciences Po offre des débouchés plus large, car dans le domaine du droit, hormis magistrat, je ne suis pas spécialement attiré par les autres métiers juridiques).

Mon choix se ferait évidemment d'abord sur la qualité de la formation, mais aussi sur la vie étudiante, et notamment sur la différence d'ambiance entre Sciences Po et la fac (notamment niveau associations, même si je sais qu'Assas est particulièrement riche sur ce niveau-là). Evidemment, je suis conscient que je ne suis absolument pas certain d'être admis à Sciences Po, mais si j'estime que faire cette école ne vaut pas le coup de travaillr pour préparer le concours, alors ça fera toujours du temps de gagné !

Voilà, je suis preneur si vous avez des éléments de réponses qui me permettraient de décider plus précisement de mon choix . :) en sachant encore que j'ai le temps, mais je préfère commencer à réfléchir assez tôt.

Merci !

Par **Xdrv**, le **29/03/2017** à **23:41**

Bonjour,

Sachez que le concours d'entrée de science po est très solide. Mon meilleur ami qui avait 19 de moyennes en anglais, histoire et français au lycée n'a eu la moyenne nulle-part. Soyez au top sur votre culture générale et quant au suivi de l'actualité.

En réalité vous pouvez aussi intégrer la magistrature sans passer par l'enm, en ayant été agent de l'administration pendant un certain temps (entre 5 et 8 ans il me semble).

Renseignez vous aussi sur la profession de magistrat. Je ne sais pas si vous le savez mais ça ne consiste pas qu'à trancher des situations de fait. D'ailleurs le juge qui juge à proprement parler est minoritaire comparé aux autres magistrats

Par **CLyon**, le **30/03/2017** à **00:16**

Oui effectivement je sais bien, encore une fois je dis pas que j'aurais Sciences Po si je me présente, mais je cherche surtout à savoir si ça vaut le coup de préparer le concours.

Oui, je me suis renseigné sur la magistrature, je sais qu'il y a bien d'autres magistrats que ceux qui tranchent, que ce soit juge d'instruction, d'application des peines, des libertés, ou bien les magistrats du parquet.

Par **LouisDD**, le **30/03/2017** à **07:25**

Salut !
J'ai également hésité à rejoindre sciences po pour des raisons statistiques.

J'ai finalement choisi la fac, science po n'étant pas en accord avec ma personnalité (notamment l'attitude...)
Mais j'avoue hésiter à passer par science po voulant également tenter l'ENM.
Apres c'est l'éternel débat de savoir si c'est normal que science po donne plus de résultats à un concours comme celui ci qu'à un vrai juriste.

Bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/03/2017** à **08:01**

Bonjour

[citation] J'ai finalement choisi la fac, science po n'étant pas en accord avec ma personnalité

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[/citation]
Tu as très bien fait. C'était le cas aussi de l'un de mes professeurs qui allaient jusqu'à la qualifier de "prison intellectuelle".

Pour en revenir à la question de Clyon. Il ne faut pas oublier que votre projet peut changer au cours de vos études. Comme l'a déjà dit Yann, vous allez peut-être même jeter votre dévolu sur une profession dont vous ignorez l'existence à l'heure actuelle. Je prend souvent l'exemple d'un bon ami à moi qui dès la 1ère année de droit était focalisé sur le notariat. Puis en 3ème année il a découvert le droit de l'environnement et s'est passionné pour cette matière. Il a obtenu un M2 dans ce domaine, et aujourd'hui il est juriste pour une association environnementale. C'est très différent de notaire.

Par **Yn**, le **30/03/2017** à **10:35**

Je vais répondre volontairement à côté des questions posées, car il me semble qu'une réflexion préliminaire s'impose.

[citation]il est vrai qu'en cas d'échec à l'ENM, Sciences Po offre des débouchés plus large, car dans le domaine du droit, hormis magistrat, je ne suis pas spécialement attiré par les autres métiers juridiques[/citation]
Tout ça me semble bien prématuré. Je rejoins *Isidore* : laisse du temps au temps. Tu as seulement seize ans, tu n'envisages qu'une profession, qu'un seul avenir, c'est extrêmement réducteur. Surtout, je ne pense pas trop m'avancer en affirmant que tu construis probablement ce "projet" sur du vide, c'est-à-dire que tu n'as aucune connaissance du milieu que tu souhaites intégrer.

Voilà ce que je pense : s'interroger sur ton orientation est une très bonne chose, c'est déjà un premier de signe de maturité. Avant de penser à des spécialisations ou des professions, il faut penser plus général, tout le reste viendra après.

Si je résume, la question est : plutôt le droit ou plutôt sciences po ? En admettant que tu puisses choisir entre les deux, il faut que tu comprennes bien une chose : ces formations ne sont pas identiques. Pour résumer :

- Sciences po, c'est le transdisciplinaire. Tu fais un peu de tout, de l'éco, du droit, de la philo, de la socio, etc. Tu te destines à des professions très variées, mais il y a une logique de concours qui est très présente. Autrement dit, ta future profession sera celle du concours que tu auras réussi.

- Le droit a pour fonction de former des techniciens, c'est-à-dire de te donner des compétences concrètes dans une spécialisation que tu choisiras petit à petit après quelques années. Concrètement, tu sauras conseiller des chefs d'entreprise sur la meilleure stratégie juridique et fiscale, tu sauras rédiger des contrats, ou liquider des successions, ou encore protéger des inventions avec des brevets, etc. Ici, tu seras payé pour les compétences que tu auras, ce qui n'est absolument pas la logique de sciences po.

LouisDD parlait de la différence de personnalité entre droit et sciences po, je ne suis pas certain qu'il s'agisse de cela. Je pose la distinction ailleurs, et je t'invite à réfléchir sur ce point : pourquoi veux-tu être reconnu ? Pour le concours que tu as obtenu ou pour les

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

compétences que tu as ?

Au-delà de ça, il est certain que tu si tu souhaites faire du droit, la question ne se pose pas : inscription à la fac de droit.

Par **motteLa**, le **30/03/2017** à **10:44**

Bonjour Clyon,

Je te conseille de préparer le concours de Sciences Po et ce pour plusieurs raisons :

- Tu auras une formation bien plus générale qu'en droit, ce qui t'ouvre plus de portes par la suite.

- Les étudiants de SP s'en sortent généralement mieux que les étudiants en droit pour faire l'ENM.

- Tu n'es qu'en Première S, tu n'as donc (à part ce que tu as pu lire sur le sujet) aucune idée concrètes par rapport au fait que le droit va réellement te plaire. Qui plus est, se projeter sur le master carrières judiciaires est encore plus idéaliste car tu ne te réfères qu'à des statistiques. Le but c'est quand même d'accéder à un master qui te plaît véritablement et tu ne pourras le savoir qu'au moment de la fac. Si tu te cloisonnes dans la filière du droit dès la première S et que par la suite du n'apprécies pas forcément la matière, tu regretteras de ne pas avoir tenter le concours SP.

- Ce que Isododre Beautrelet appelle de "prison intellectuelle", c'est justement cet environnement qui me paraît plus propice à la réussite qu'en fac de droit. Je m'explique : tu seras entouré de personnes qui sont censées avoir déjà un certain niveau à SP (eu égard à la sélection d'entrée) alors qu'en droit tu retrouves avec tous les niveaux. Tu pourras alors évoluer au sein d'un cadre intellectuel qui te poussera vers le haut. De plus, j'ai plusieurs amis qui sont à SP et ils ne trouvent pas spécialement que les "autres" soient horribles ou que la concurrence passe avant tout ...

- Enfin, si Sciences PO ne te plaît pas, tu pourras toujours te rabattre sur la fac de droit durant l'année, alors que l'inverse s'avère plus difficile.

Je ne suis pas forcément "pro-SP", j'essaye simplement d'être le plus objectif possible par rapport à ta situation :). Je te souhaite bon courage pour la suite et plein de réussite pour ton bac de Français !

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/03/2017** à **11:31**

Bonjour

[citation] - Ce que Isododre Beautrelet appelle de "prison intellectuelle"[/citation]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je ne faisait que relayer les propos d'un de mes professeurs qui a exercé quelques temps à Science-Po Strasbourg.

[citation] Les étudiants de SP s'en sortent généralement mieux que les étudiants en droit pour faire l'ENM. [/citation]

Effectivement. Cela s'explique surtout par les épreuves de "Connaissance et compréhension du monde contemporain" (coef 5) et de "Note de synthèse" (coef 4) dans lesquels il faut le reconnaitre les étudiants en droit ne sont pas particulièrement à l'aise.

Par **CLyon**, le **30/03/2017** à **21:50**

Bien sûr, c'est évidemment très tôt de dire avec précision que je veux uniquement être magistrat et rien d'autre. Cependant, c'est un cap que j'ai, j'ai bien conscience que cela peut changer d'ici là.

Le droit est une matière que je ne connais pas vraiment, à part de ce que j'ai lu sur internet et vu dans le MOOC "le droit, est-ce pour moi?" d'Assas. Le droit pénal et le droit constitutionnel m'intéresse plus particulièrement, mais encore une fois je ne connais pas réellement cette matière.

Le transdisciplinaire de Sciences Po me plaît car j'aime aussi l'économie, par exemple. Mais certaines matières comme la philo me paraîssent bien ennuyeuses.

Ensuite, comme tu disais il est tout à fait possible que je change de "vocation" durant mes études, dans ce cas cela pencherait plutôt la balance du côté de SP pour la diversité des débouchés et des formations proposées. Car au-delà du droit, c'est surtout les métiers liés à la justice qui m'intéressent principalement.

Ensuite, mon choix se portera aussi par rapport à la vie étudiante : entre Sciences Po et une fac, niveau associations, rencontres possibles, etc...

Ah et j'ajoute que (même si c'est un critère très minime), il paraît qu'à Sciences Po il y a beaucoup d'exposés et de choses à présenter à l'oral, moi qui suis légèrement bègue cela pourrait m'aider à améliorer mon élocution par exemple. Mais ce n'est pas sur ce critère que je vais me décider bien sûr

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/03/2017** à **08:05**

Bonjour

J'ai centralisé les deux derniers messages de Clyon.

[citation] il paraît qu'à Sciences Po il y a beaucoup d'exposés et de choses à présenter à

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

l'oral, moi qui suis légèrement bègue cela pourrait m'aider à améliorer mon élocution par exemple [/citation]
Dans la plupart des facultés de droit, il y a un concours d'éloquence.

Cela dit, si vous voulez tenter Science-po, on ne peut que vous encourager à le faire. Après mettez quand même des facs de droit lorsque vous serez sur APB.

Par **LouisDD**, le **31/03/2017** à **09:07**

Salut

À savoir aussi que le Master que vous envisagez n'ouvre pas grand chose me semble ?

À plus

Par **CLyon**, le **02/04/2017** à **15:23**

Oui, tout comme les masters en fac recommandés pour l'ENM n'ouvrent pas grand-chose en cas d'échec au concours... C'est le problème

Par **CLyon**, le **02/04/2017** à **17:29**

Mais au-delà des débouchés ou des résultats, au niveau de la vie étudiante, on se plait plus à faire des études de droit en fac ou bien à faire un IEP ?

(même si je pense qu'ici, la majorité a été en fac de droit)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés